

PROJET PEDAGOGIQUE

I – CARACTERE SPECIFIQUE DE *TOURNESOL*

Tournesol est un établissement scolaire laïque, privé, sous contrat avec l'Etat autorisé par l'Education Nationale. Il est géré par une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 reconnue d'intérêt général.

Cet établissement scolaire, permet l'accueil d'élèves de 11 à 20 ans qui présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales¹.

Il s'inscrit dans un modèle de type « expérimental » avec une approche innovante basée sur la diversification des apprentissages et le développement de l'inclusion.

La pédagogie proposée est individualisée et différenciée ce qui permet à chaque élève de gagner en estime de soi, en assurance et *in fine* en autonomie.

Les principes pédagogiques sont fondés sur:

- L'élève, ses besoins et ses possibilités au centre du projet
- Une pédagogie diversifiée selon les besoins de l'élève
- Un accompagnement global
- Des objectifs pédagogiques et un projet d'orientation personnalisés

¹ Terminologie correspondant à la classification des unités localisées pour l'inclusion scolaire définie dans la circulaire n°2010-088 du 18-06-2010 du Ministère de l'Education Nationale.

L'élève, ses besoins et ses possibilités au centre du projet

Privilégier l'élève, ses besoins et ses possibilités grâce

à une structure à petits effectifs

à une pédagogie individualisée

à une pédagogie diversifiée

Tournesol est un établissement qui propose une pédagogie adaptée à chaque élève dans un environnement à la fois protecteur et stimulant.

Les classes en petits groupes de niveaux (maximum 10 élèves) font partie d'une structure à taille humaine. Les effectifs réduits sont une des particularités de *Tournesol* qui propose ainsi un environnement sécurisant pour un apprentissage serein.

Une pédagogie diversifiée selon les besoins de l'élève

Une pédagogie diversifiée selon les besoins de l'élève grâce

à des ateliers pédagogiques (apprentissage des fondamentaux, informatique, expression orale ou corporelle, sport, escalade, arts plastiques, cuisine,)

Le développement des apprentissages de l'élève et l'amélioration de ses capacités de communication sont encouragés par des contenus pédagogiques diversifiés et complémentaires.

L'enseignement des fondamentaux se fait en salle de classe ou en salle informatique, mais aussi en ateliers sportifs et artistiques variés.

Objectifs des trois classes en fonction des différents profils des élèves

Classe 1 Eveil et socialisation.

- * Participer activement à l'éveil des jeunes en les stimulant
- * Apprentissages fondamentaux à travers la manipulation (lecture, écriture, calculs).
- * Permettre à des jeunes d'un même groupe de vivre ensemble, de respecter les mêmes règles, de partager (socialisation).

Classe 2 Consolidation et progression des apprentissages scolaires.

- * Renforcer et développer les acquis scolaires.
- * Permettre aux jeunes d'élargir une ouverture sur le monde (culture, langue...).
- * Favoriser le « vivre ensemble ».

Classe 3 Pédagogie adaptée, développement de l'autonomie et ouverture vers le monde professionnel.

- * Maintenir et développer les acquis fondamentaux (lecture et compréhension, écriture, calcul, culture générale).
- * Construire avec le jeune et sa famille un projet de vie sociale et/ou professionnelle à travers des expériences, des stages, des essais dans divers lieux d'accueil.
- * Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances pour qu'ils puissent se prendre en charge personnellement (autonomie).
- * Préparation à des examens (CFG, ...).

Un accompagnement global

Un accompagnement global qui favorise l'inclusion sociale grâce à des partenariats externes.

. projet d'accueil individualisé global (pédagogique, thérapeutique et éducatif) en concertation avec les parents.

Les critères d'admission à Tournesol

Les critères d'admission à Tournesol sont :

- Etre en situation d'élève et supporter les règles et les consignes collectives.
- Supporter le groupe
- Ne pas mettre le groupe en danger (exclusion de la violence, ...)

Des objectifs pédagogiques et un projet d'orientation personnalisés

Le cursus de chaque élève est conçu dans une globalité intégrant une insertion professionnelle concertée à plus ou moins long terme. Il est fondé sur des expériences et des compétences développées tout au long du cursus.

II – REGLES DE VIE A *TOURNESOL*

Horaires :

- * Les élèves sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- * Les cours se déroulent de 9h (accueil à 08h45) à 12h et de 13h15 à 16h30 suivant un emploi du temps donné aux familles en début d'année.
- * La ½ pension est définie sur une base hebdomadaire de 1 à 4 repas (pour l'année)
- * Pas de cours le mercredi ni le samedi

Lieux des cours

Les cours du matin se déroulent au

5 rue Yéo Thomas, 75013 Paris

Certains cours de l'après-midi peuvent également se dérouler dans des centres d'animation ou dans des centres sportifs avoisinants.

Les élèves sont encadrés par l'équipe de Tournesol pendant la liaison entre les différents lieux qui s'effectuera en transports en commun.

Vie scolaire et pédagogie

- * Un emploi du temps individualisé est remis à chaque élève en début d'année
- * Une évaluation trimestrielle donne lieu à un réaménagement éventuel des objectifs pédagogiques et de l'emploi du temps
- * La famille est associée et peut, chaque fois qu'elle le désire, jouer un rôle actif dans la prise en charge. Elle participe aux différentes phases du projet pédagogique personnalisé, c'est-à-dire à son élaboration, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.
- * Elle est au minimum une fois dans le trimestre, tenue au courant des acquisitions de l'élève. Les contacts avec la famille sont soutenus et favorisés.

III – PARTICIPATION DES FAMILLES

Scolarité :

- * Frais mensuel (tarif 2024/2025) : 730 € sur 10 mois (de septembre à juin)
Chaque année, en fonction des subventions privées collectées, une somme sera allouée à l'aide aux familles pour le paiement des frais de scolarité. Ces aides seront réparties en fonction du quotient familial.

Demi-pension :

- * Frais par repas : 9€

Frais de transport :

- * Les frais de transport sont assurés par les familles

Frais accessoires

- * Frais de dossier *Tournesol* : 40€ annuel
- * Frais d'inscription : 300€ annuel

Remarques générales

MODALITES DE PAIEMENT - Appel des fonds mensuel

- * Les frais de scolarité et de demi-pension sont appelés au début de chaque mois.
- * Les familles sont exclues définitivement de la procédure après 2 non paiements.

L'inscription : scolarité et demi-pension, vaut obligatoirement pour toute l'année scolaire. Il est rappelé que tout désistement en cours d'année sans cause réelle et sérieuse occasionne un dédommagement qui ne saurait excéder 1/3 de la facture annuelle en compensation de la perte que ce départ entraîne.